

Livret de rentrée 2025-2026



Accueil de loisirs « Les Loustics »

Livret de rentrée scolaire 2025/2026
Syndicat Scolaire de la Petite Doller

COMMENT S'INSCRIRE ?

IMPORTANT

- Pour être inscrit à l'accueil de loisirs « Les Loustics », les enfants doivent **obligatoirement fréquenter un établissement scolaire**. Ils doivent être **autonomes**.
- L'accueil d'un enfant **nécessite une inscription obligatoire**, même si sa présence s'avère être occasionnelle. Un dossier d'inscription (téléchargeable sur le site) est à compléter et à retourner au bureau du syndicat. **L'enfant ne sera accepté au sein de la structure que lorsque son dossier sera réputé complet.**
- Pour être accueilli, un enfant doit **obligatoirement** être à jour de ses vaccinations. **La vaccination DT Polio est obligatoire**, le ROR et le BCG sont recommandés.
- **Le dossier est à renouveler d'une année à l'autre.** La demande doit être reformulée chaque année pour l'année suivante.

A la suite de la hausse de fréquentation de notre structure, les enfants n'habitant pas l'une des communes du R.P.I. ou n'y ayant aucune attache familiale, ne seront pas prioritaires lors des inscriptions aux services périscolaires (matin, midi et soir)

DOCUMENTS A FOURNIR

Documents **OBLIGATOIRES** à compléter et **à déposer au bureau :**

- Le **dossier d'inscription** (téléchargeable sur le site)
- Une **copie du carnet de vaccination** qui doit **OBLIGATOIREMENT** être à jour
- Une copie de **l'attestation d'assurance scolaire/extrascolaire 2025-2026** (seul document pouvant être réceptionné jusqu'au 15 septembre)

Les dossiers doivent être déposés au bureau du syndicat scolaire durant la période du 12/05 au 23/05 aux horaires suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
8H – 12H et 13H45 – 17H (*18H le vendredi*)

Mercredi
8H – 12H

NE PAS DÉPOSER DANS LA BOÎTE AUX LETTRES !

IMPORTANT :

- Ces documents ne valent pas inscription, **seul le planning** vaudra réservation du ou des créneaux souhaité(s).

PLANNING DE RÉSERVATION

Les inscriptions peuvent s'effectuer de différentes manières :

- ❖ Via le planning annuel se trouvant dans le dossier d'inscription (**fortement recommandé**)
- ❖ Via la plateforme de réservation en ligne

NOUVEAUX INSCRITS

Lien vers la plateforme de réservation :

http://cl-aci.nextsys.fr/Portail_Aspach

**IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE TRANSMIS PAR
MAIL AU RESPONSABLE LEGAL 1**

**! ATTENTION VOUS NE DEVEZ PAS CRÉER VOTRE
ESPACE PERSONNEL !**

**Pour ceux disposant déjà d'identifiants pour la
plateforme, ceux-ci restent les mêmes !**

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Syndicat Scolaire propose un service d'accueil périscolaire, aux enfants qui fréquentent ses écoles.

- **le matin**, accueil à partir de 7 h 15, un transport scolaire est organisé pour transporter les enfants aux écoles.

- **le midi** restauration scolaire, un transport est organisé depuis les différentes écoles.

- **le soir** accueil périscolaire jusqu'à 18 h 30 :

- **Sortie d'école - 16 h 45, Temps Péri 1** : il permet aux enfants de revenir au périscolaire en bus et de prendre un goûter (à fournir par les parents).
- **16 h 45 – 17 h 45, Temps Péri 2** : Animations, jeux libres et coins permanents, départs échelonnés.
- **17 h 45 – 18 h 30, Temps Péri 3** : Animations, jeux libres et coins permanents, départs échelonnés.

L'équipe d'animation ne prend en charge que les enfants inscrits.

ACCUEIL DE LOISIRS

Le Syndicat Scolaire propose un service d'accueil de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires.

Pour les mercredis, vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) via la plateforme en ligne, par mail ou grâce au « planning annuel » rendu avec le dossier d'inscription.

Horaires d'accueil des mercredis :

De 7 h 15 à 12 h 15.

Pour les vacances scolaires, vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) aux dates indiquées sur les programmes d'activités. Toute inscription est définitive et vaut facturation.

Horaires d'accueil des vacances scolaires, du lundi au vendredi :

Journée complète avec repas : de 7 h 15 à 18 h 15. Les enfants peuvent être déposés jusqu'à 9h30, et le départ est possible à partir de 16h30, en cas de sortie ces horaires peuvent être modifiés, l'information apparaîtra dans le programme ou la communication se fera par e-mail.

Le goûter reste à la charge des parents, merci de prévoir également une bouteille d'eau ou une gourde.

NOUS CONTACTER

Syndicat Scolaire de la Petite Doller

 2, Place de Rochetoirin – ASPACH LE HAUT
68700 ASPACH-MICHELBACH

 peri@syndicatscolaire-petitedoller.fr
 03 89 48 97 11

Permanence téléphonique :

Lundis, mardis, jeudis, vendredis
7h45 - 11h30 et 14h - 17h00

Mercredis
8h – 12h

 <http://www.syndicatscolaire-petitedoller.fr/>

 PÉRISCOLAIRE « Les Loustics »